

épreuves de ces articles, n'allait pas au lit avant quatre heures du matin, et se faisait invariablement éveiller avant six heures. On le voyait alors gagner le chemin de l'église. Il allait subir aux pieds de l'autel son heure d'agonie, et en prévision des avanies, des accusations, des outrages dont certains adversaires avaient coutume de l'abreuver, des traverses qui étaient devenues son pain quotidien, des criminelles conspirations qui ne cessaient d'attenter à la vie d'une œuvre particulièrement chère à son cœur de patriote, il s'écriait, tout en priant pour ses bourreaux : *Mon Dieu ! que ce soit votre volonté qui se fasse et non la mienne !* Telles devaient être assurément les dispositions d'une âme aussi sincèrement, aussi profondément chrétienne.

Et cet homme que ses multiples devoirs d'avocat, d'homme politique, de sénateur, de directeur d'un organe important de l'opinion publique, de polémiste catholique, chargeaient d'une tâche immense, et qui dérobaît à la nuit les heures de travail que le jour ne pouvait lui donner, trouvait néanmoins des loisirs pour s'occuper longuement des intérêts, des besoins et de l'avenir des employés de *l'Étendard*. Il avait pour eux une sollicitude toute paternelle qui se manifestait par l'attentif accueil qu'il faisait à leurs demandes, par l'empressement avec lequel il leur portait la réponse désirée, par le contentement qu'il éprouvait de pouvoir faire augmenter leurs salaires, par les efforts constants pour placer chacun en sa sphère et pour diviser la besogne générale d'une manière appropriée, autant que possible, aux aptitudes spéciales de chacun.

Étant au fait de l'amélioration apportée au sort des travailleurs dans certains établissements d'Europe, et notamment en France par M. Harmel, sous l'inspiration d'une philanthropie chrétienne, le sénateur Trudel regrettait que l'existence toujours plus ou moins menacée de son journal ne lui permit pas de suivre ces grands exemples. Un jour, il nous communiqua avec détails ses idées à ce sujet. Il caressait le projet d'une sorte de participation aux bénéfices, d'un contrat de travail qui aurait assuré aux divers employés de *l'Étendard* un secours en temps de maladie et une réserve pour les jours de la vieillesse. Mais il ne se faisait pas d'illusion : il avait avec tristesse l'impossibilité de se trouver de mettre à exécution son généreux dessein : seulement, il se promettait de diriger ses efforts vers ce résultat.

La mort est venue briser cette vie.

ment, de l'activité et de l'énergie des laïques.

Ils croient aussi que le catholicisme, pour être aimé et embrassé, a besoin d'être connu et compris, et qu'ainsi un vaste champ s'ouvre à l'action des catholiques laïques, qui ont le devoir de fournir leur part de contribution à la propagande de la vérité catholique et des saines doctrines.

Les principaux moyens à être employés pour atteindre la fin proposée sont un prompt et persistant démenti aux jugements erronés, aux attaques, et aux calomnies contre la doctrine catholique ; la propagande de livres, brochures, feuillets et journaux catholiques ; dans l'occasion, des conférences publiques sur les questions d'intérêt catholique ; la circulation des bons livres dans les prisons et les maisons de réformes. Cette société, qui se compose uniquement de laïques, a reçu la chaleureuse approbation de l'évêque Wigger et le cordial encouragement de Mgr Doane.

L'archevêque d'Irlande, recommandant l'œuvre de la Société, a écrit ce qui suit : " Je donne mon plus grand ferme appui à la Société de la doctrine catholique. Je suis sûr que chaque prêtre assistera de toutes ses forces. " Action laïque. " voici la devise de l'heure présente, et cette action ne peut être utilisée avec autant de force et d'efficacité qu'en l'employant à propager au loin par la plume et le papier la connaissance des enseignements et de l'histoire de l'Église de Dieu. "

La Société déclare que ses premiers efforts tendront à étendre la circulation des journaux catholiques.

Les moyens d'améliorer la condition de l'ouvrier

(De *La Réforme Sociale*, Paris, France)

Il y a deux manières de parler à ceux qui travaillent.

Les nourrir d'illusions, leur tracer des tableaux de réformes aboutissant à des satisfactions sans limites, leur promettre le bonheur sans efforts, une réforme profonde du travail, l'intervention de l'État changeant soudainement les conditions de l'industrie, voilà le moyen d'acheter des succès faciles. C'est traiter les ouvriers en enfants qu'on leurre et qu'on gâte.

Tout autre est le devoir de ceux qui veulent les sauver et les élever : il faut leur dire, non ce qu'on rêve, mais ce qui est, leur montrer le repos au terme d'une vie de devoir, leur répéter que la paix de l'âme ne vient que des idées justes de la mesure, de la vérité, hors desquelles il n'y a que trouble, impuissance ou regrets. Voilà le langage sévère qui leur convient, langage viril digne d'être tenu à ceux dont on a souci d'améliorer le sort.

Malheureusement les hommes assemblés ont peu d'occasions de savoir le vrai. Le

Rien de plus simple, dit-on, que de limiter à 8 heures les heures de travail. Nous voulons les trois 8, disent les meneurs : 8 heures de travail, 8 heures de repos, 8 heures de sommeil. A-t-on songé aux conséquences d'une telle mesure ? Le patron qui peut occuper aujourd'hui 100 ouvriers travaillant 12 heures par jour, moyennant un salaire de 3 francs, se verra forcé d'en embaucher 50 de plus. — Tant mieux, s'écrient-ils, voilà 50 malheureux qui auront du travail. — Assurément, mais le patron ne diminuera-t-il pas les salaires de tous ? On a fait en Angleterre un calcul analogue et plus saisissant encore : les chemins de fer anglais emploient 360,000 hommes qui travaillent 12 heures. Si la journée est réduite à 8 heures, il leur faudra 180,000 employés et ouvriers de plus, mais le salaire sera réduit dans une proportion égale. Au lieu de gagner leur vie convenablement, anciens et nouveaux ouvriers mourront de faim.

Ne craignez rien, répondent les défenseurs des théories socialistes. L'état y pourvoira, il mettra obstacle aux combinaisons ruineuses des patrons, en fixant le taux du salaire des ouvriers. Ainsi la limitation du nombre d'heures de travail entraînera comme conséquence inévitable un tarif minimum du salaire, et cette loi sera dirigée contre les patrons afin de les obliger à ne pas abaisser le prix de la journée.

Pour échapper à une mesure qui les ruine, que les patrons ne s'avisent pas de prendre des femmes et des enfants, les réformateurs leur apprendront que le travail des enfants doit être interdit dans la plupart des ateliers parce qu'ils font aux hommes une concurrence ruineuse.

Ainsi de quelque côté qu'il se tourne, le patron serait impuissant à débattre le prix de journée. En vain, il constaterait que l'élevation du salaire maintient à un taux excessif le prix de revient, qu'il ne peut plus trouver de débouchés, qu'il fabrique à perte. En face de la loi qui l'étreindrait, il n'aurait qu'un parti à prendre : fermer son usine. L'arrêt du travail, le chômage et, pour toute perspective, la ruine d'une industrie, tel est le terme nécessaire de l'intervention de l'État empêchant le jeu normal de la concurrence.

Voilà l'origine de tout le mal, s'écrient les socialistes. La concurrence ! c'est elle qui est responsable de tout : c'est à elle que nous nous en prenons. Si le tisseur d'Amiens est moins payé, c'est que le tissage de Roubaix produit trop et pèse sur les cours. Il faut que le législateur, et c'est son œuvre propre, règle la production, déclare que telle fabrique produira tant de pièces, telle autre tant, et que les agents de l'État surveillent incessamment l'achat des matières premières et la sortie des marchandises ouvrees.

Ainsi la loi qui a limité les heures, fixé les salaires, réglé le travail des sexes, prohibé la concurrence, met des bornes à la fabrication. Vain effort ! si la loi n'a pas

pu, comme nous l'espérons, à la grande joie des Jacobins, à l'organisation la plus despotique que le monde ait vue depuis les cités antiques !

Aucun de ces rêves n'enfantera l'amélioration du sort de l'ouvrier. S'il est une baguette magique au monde, il faut la chercher ailleurs, dans cette vieille et respectable notion de l'épargne qui est la base de tout capital.

(à suivre)

L'HON. J. SHEHYN

Un journal de Montréal rend au populaire représentant de la division de Québec-Est un très légitime tribut d'éloges dont nous sommes heureux de reproduire les points saillants : —

Le trésorier de la province est un personnage important, très important même dans le gouvernement. D'abord, parce que c'est lui qui tient les cordons de la bourse, et surtout parce que c'est sur lui que se portent généralement les fureurs de l'opposition qui en fait généralement la tête de Turc sur laquelle se passent tous ses accès de mauvaise humeur. Il faut donc que le titulaire de ce poste réunisse à la fois les capacités financières, l'honorabilité et l'impeccabilité. Si jamais homme concentre au plus haut degré ces éminentes qualités, c'est bien l'honorable Joseph Shehyn, le Trésorier actuel du gouvernement de l'hon. M. Mercier. Ses hautes aptitudes commerciales et financières sont trop bien connues pour qu'il soit nécessaire d'en faire un long éloge, néanmoins il est bon de rappeler que le peuple est bon juge des hommes quand il les juge d'après leurs actes et que les actes de l'hon. M. Shehyn avant son entrée dans la vie publique étaient un bon garant de ce qu'ils seraient dans l'enceinte du parlement d'abord et ensuite au sein du cabinet. L'hon. M. Mercier a confirmé le vœu populaire en appelant l'hon. M. Shehyn à administrer les finances et c'est un choix heureux dont la province a ressenti les bons effets.

Les détails biographiques relatifs à l'hon. M. Shehyn sont assez peu connus pour que nous nous départissions de la règle suivie dans ces esquisses pour donner quelques renseignements personnels que nous empruntons à une ancienne biographie due à la plume de M. P. A. J. Voyer du Canada et reproduite par la *Paix de Trois-Rivières*.

Joseph Shehyn naquit en la cité de Québec en 1829. Il reçut son éducation au Séminaire de Québec. Après avoir laissé le Séminaire il entra comme commis dans la maison Laurie et Cie. qui était alors le plus grand établissement de détail en marchandises sèches.

Les propriétaires de cet établissement ne tardèrent pas à découvrir que leur jeune commis possédait de grandes aptitudes commerciales. Le chef de la maison, M. Ar-